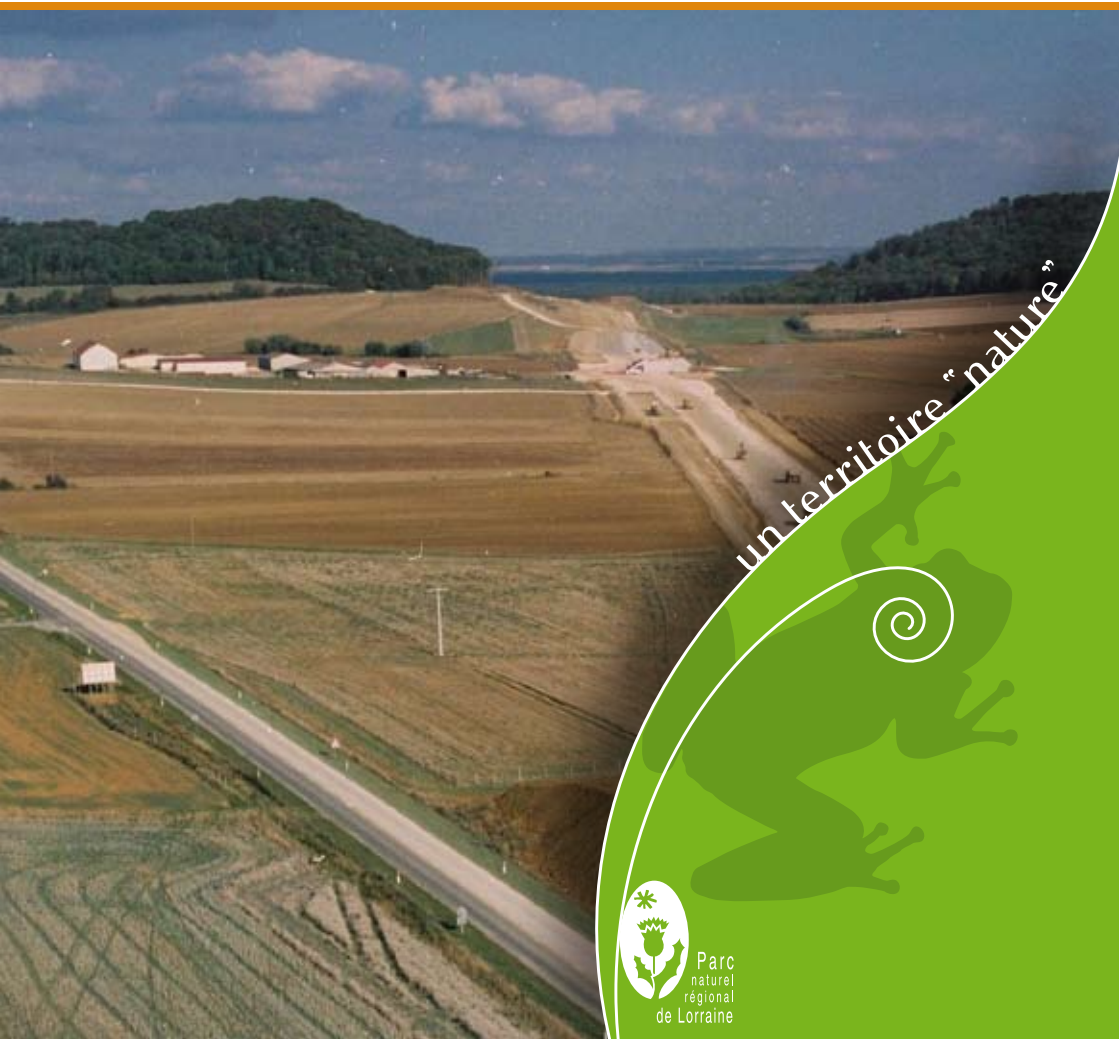


Guide des chantiers respectueux de l'environnement



un territoire "nature"



Le territoire du Parc naturel régional de Lorraine est un territoire fragile, à la flore, la faune et aux paysages exceptionnels que nous nous devons de protéger. Le Parc est aussi un territoire vivant qui ne doit pas être à l'écart du développement économique, urbanistique ou touristique.

Pour concourir au respect et au développement de son territoire, le Parc a mis en place un Agenda 21.

L'enjeu pour le Parc est donc bien d'allier activité économique et préservation de l'environnement. C'est pourquoi, j'ai souhaité ce « *Guide du chantier respectueux de l'environnement* » à l'usage tant des entreprises privées que des structures publiques.

L'objectif de ce guide du chantier exemplaire est d'apporter une aide à la réflexion grâce à des fiches courtes et didactiques.

Vous verrez, en dernière partie, que les références bibliographiques sont nombreuses et les adresses et liens sont multiples pour répondre à votre curiosité ainsi qu'à votre réel désir de trouver des solutions adaptées à vos problématiques.

Il s'agit aussi de montrer que les choses, les faits et les phénomènes sont liés entre eux, que les dépendances sont fortes, que les incidences sont nombreuses et les conséquences en terme de conduite de chantier, dans les aspects techniques, financiers, juridiques et humains sont intimement entremêlées.

Bref, à première vue, tout se complique, rien n'est simple !

En réalité, une démarche prenant en compte la volonté d'améliorer ses marges de progrès dans le domaine de la conduite d'un chantier exemplaire (« chantier propre ») ne peut que conduire, me semble t-il, à améliorer ses performances, à réduire les coûts, à prendre en compte les risques, à mieux planifier ses actions, à se mettre en conformité avec la loi.

Et puis, dans le périmètre du Parc naturel régional de Lorraine, en accord avec les acteurs de ce territoire ainsi qu'avec nos partenaires, il n'est pas possible de ne pas faire l'impossible, ... et plus que l'impossible.

Le Président du Parc naturel régional de Lorraine

Sommaire

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE : MODE D'EMPLOI 4

PLUTÔT PRÉVENIR QUE GUÉRIR :
DE LA CONCERTATION À DES CHANTIERS EXEMPLAIRES 6

VADE MECUM DU CHANTIER EXEMPLAIRE,
À L'USAGE DES ENTREPRISES ET DES COMMUNES 7

FAUNE, FLORE ET ÉCOSYSTÈMES 10

L'EAU ET LES SOLS 12

LES DÉCHETS 13

LE BRUIT 14

ET ENCORE ! 15

CONCLUSION : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 16

ANNEXES 17

Le Parc naturel régional de Lorraine : Mode d'emploi

L'objectif du Parc est de diminuer les effets négatifs produits, sur la faune, la flore et les écosystèmes, par la construction d'ouvrages et la réalisation de travaux. Il s'agit de les intégrer au mieux dans les paysages, de réduire les nuisances, ainsi que de promouvoir des chantiers exemplaires pendant la phase travaux.

1- Les textes de référence

La Charte du Parc prévoit que les équipements s'intègrent au mieux dans le périmètre du PnrL

Le Code de l'Environnement stipule que lorsque des aménagements, ouvrages ou travaux envisagés sur le territoire du Parc sont soumis à la procédure de l'étude ou de la notice d'impact, le Parc est saisi pour avis dans les délais réglementaires (Règlement 244-15). Les délais d'instruction des dossiers sont variables. Par exemple, ils sont égaux à trois mois pour une ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement) de type ouverture de carrière ou pour une ZDE (Zone de Développement Eolien) et seulement à trois semaines pour un « Article 50 » (dossier d'électrification).

En outre, une note du Préfet de Région, en date du 19 février 2009 demande, pour les ICPE, aux Parcs naturels régionaux, de vérifier la compatibilité du projet avec les actions de protection, de mise en valeur et de gestion du Parc et d'évaluer les études ou notices d'impact des aménagements, ouvrages ou travaux envisagés.



2- Les ouvrages ou activités s'agissant desquels le Parc est consulté

- **Quelques infrastructures linéaires :**
 - la Ligne à Grande Vitesse (LGV Est-européenne),
 - les lignes électriques Très Haute Tension (THT) à 400 kV Marlenheim-Vigy, 225 ou 63 kV,
 - les pipe-lines (gazoduc Cerville-Obergaibach, Blénod-lès-Pont-à-Mousson-Toul, éthyloduc, oléoducs...),
 - les routes, autoroutes (A32), contournements et 2x2 voies,...
- **Quelques infrastructures ponctuelles :**
 - les fermes éoliennes,
 - les carrières (roche massive, grouine, matériaux alluvionnaires),
 - les entreprises industrielles (fromageries, porcheries, épandages de boues industrielles et autres ICPE).
- Un certain nombre d'ouvrages ne sont pas soumis à la procédure des études ou notices d'impact. Il n'empêche que des

accords ou partenariat (conventions, protocoles...) avec les entreprises font qu'elles demandent au Parc, pour chacun de leur dossier, son avis afin de trouver les meilleures solutions possibles. Il s'agit par exemple :

- d'antennes de radiotéléphone,
- de lignes électriques BT et MT (basse et moyenne tension)
- d'améliorations routières (contournement, rectification de virage, de profil...),
- ...

- Certains ouvrages sont situés hors du PnrL, l'avis de celui-ci peut être demandé s'il est estimé qu'ils peuvent avoir un impact sur notre territoire (implantation d'éoliennes, ouverture de carrières...).

3- La procédure

L'organisme (administration) instructeur du dossier (Préfecture, DDA, DDE, DRIRE...) saisit, avant ou pendant l'enquête publique, le Parc. Le Parc émet alors un avis dans les délais réglementaires. A défaut, l'« avis » du Parc sera, dans tous les cas, « réputé favorable ».

L'instance décisionnelle est le Comité Syndical du Parc ou le Bureau, ou, par délégation du Comité Syndical, le Président du PnrL lorsque se pose un problème de délai réglementaire. La Commission Aménagement Durable de Territoire du PnrL est systématiquement consultée.



Plutôt prévenir que guérir : de la concertation à des chantiers exemplaires

Il est toujours plus facile de travailler conjointement avec le pétitionnaire lors de l'élaboration du dossier et de l'étude d'impact. Les connaissances scientifiques dont dispose le Parc (inventaires faunistiques et floristiques, atlas communaux,...) peuvent être communiquées, les savoir-faire dans certains domaines peuvent être transmis, l'expérience et la capacité d'expertise partagées au bénéfice de chacun.

Il n'apparaîtrait pas très cohérent que le Parc émette des avis sur des équipements (aménagement, ouvrages, travaux) qui tendraient à réduire les nuisances et autres atteintes à la biodiversité ainsi qu'à l'intégration paysagère sans qu'il y ait conjointement un suivi des chantiers, c'est-à-dire un suivi des opérations nécessaires à la construction des équipements pendant la phase travaux.

Les mesures pour éviter, supprimer, réduire l'impact d'une infrastructure, qu'elle soit linéaire ou ponctuelle, doivent être pensées et prises bien en amont. Une réflexion sera menée quant aux Meilleures Technologies Disponibles (MTD). Il apparaît souhaitable que les Maîtres d'œuvre et Maîtres d'ouvrage prennent en compte, conjointement, les méthodologies et les

techniques à promouvoir et définissent les précautions à mettre en œuvre pendant la phase travaux. Cela revient aussi à mettre en place un **Système de management environnemental (SME)** sur le chantier.

Sans remplacer les administrations ou organismes compétents, le Parc demande aux opérateurs, d'une part de s'engager à réaliser des chantiers exemplaires mais aussi d'être autorisé, à tout moment, à visiter les chantiers ainsi qu'à faire part aux responsables, de toute remarque jugée utile.

De même, le Parc est à la disposition des entreprises et des communes ou autres structures publiques pour les aider à résoudre des problèmes qui se poseraient lors de la phase chantier.

Exemples de chantiers suivis :

Chantier LGV (plate-forme, ouvrages d'art, pose des rails, du ballast et des caténaires), ferme de 16 éoliennes, gazoducs, ligne THT 400kV, démantèlement de lignes électriques THT, ouverture ou fermeture de carrières, construction d'antennes de radiotéléphone, aménagements routiers, fibres optiques, enfouissement de réseaux électriques (20kV)...



Vade mecum du chantier exemplaire à l'usage des entreprises et des communes

Le Parc naturel régional de Lorraine rassemble 188 communes. Elles seront certainement toutes amenées, un jour ou l'autre à être Maître-d'ouvrage, donc responsable des chantiers de construction, de démolition ou d'installation d'équipements qu'elles initieront sur leur territoire.

Les entreprises s'inscrivent dans ce même territoire et laisseront leur empreinte selon la manière dont auront été menés leurs chantiers.

L'objectif est de minimiser les risques de pollution et de réduire les nuisances pendant la phase chantier, bref, de produire un chantier respectueux de l'environnement et des riverains.

C'est essentiellement avant la phase travaux que Maître-d'ouvrage et Maître-d'œuvre doivent se concerter et définir un plan de travail.

Les « entrées » thématiques pour aborder la question des chantiers exemplaires sont nombreuses (eau, déchets, bruits, faune, flore.. .). Leurs interrelations sont d'ailleurs importantes et complexes. Il s'avère que le traitement des thématiques, essentiellement **déchets, eaux, bruit**, sont significatives de la bonne conduite d'un chantier. Ces thèmes sont comme des « **indicateurs de qualité** » tant au niveau des pollutions que des nuisances.

Que vous soyez maire ou entrepreneur, se poser des questions sur ces trois thèmes, c'est déjà aborder les réponses, trouver les solutions techniques, financières et juridiques.



La fiche que nous vous proposons s'articule, pour commencer, autour des trois sujets incontournables : déchets, eaux, bruit. La réflexion pourra être prolongée par une série de questions, non hiérarchisées, qui aideront, selon les circonstances, à la réalisation d'un chantier exemplaire.

Quelques réponses sont suggérées, elles sont loin d'être les seules possibilités qui s'offrent à vous.

Questions et réponses sont surtout des pistes à suivre. A vous d'inventer les solutions les plus appropriées à votre situation.

POUR COMMENCER LA RÉFLEXION :
3 thèmes et 8 questions

S'AGISSANT DES DÉCHETS

● **Comment réduire les déchets à la source ?**

En passant commande de produits adaptés, en récupérant et valorisant certains déchets (nouvelle matière première)...

- **Quelle méthode pour les trier et les valoriser ?**

En utilisant des containers dédiés et adaptés aux volumes, en choisissant des filières de récupération adaptées (plastiques, cartons, piles et accumulateurs, huiles, pneus, bois, peintures ...), en pensant au compostage, à la méthanisation, à l'incinération avec récupération de l'énergie...

- **Quelle société les évacue, et où ?**

Calculer les distances pour rejoindre les centres de traitement ou d'enfouissement adaptés, demander les bons de transports de d'élimination...

- **Qui les traite, comment et à quel coût ?**

S'AGISSANT DES EAUX

- **Comment réduire les quantités utilisées ?**

En adoptant des processus peu consommateurs d'eau, en adaptant la fréquence de nettoyage des véhicules, en surveillant les consommations, en colmatant les fuites...

- **Comment garantir leur qualité avant de les restituer ?**

En filtrant les particules fines, en stockant les eaux pour décanter...

S'AGISSANT DU BRUIT

- **Comment réduire les émissions de bruit à la source ?**

En utilisant des engins normalisés, en découpant ou prédécoupant les pièces en atelier, en utilisant des klaxons de recul à fréquences mélangées, en réduisant et en groupant les déplacements (livraisons groupées), en utilisant des circuits de circulation, en utilisant des machines électriques plutôt que thermiques, en respectant les horaires et les rythmes de vie...

- **Comment minimiser le bruit sur le chantier ?**

En capotant les équipements émetteurs de bruit, en cachant les sources de bruit (le bruit est perçu plus faiblement quand la source est cachée) avec des écrans acoustiques (palissades), en informant l'entourage du chantier (mieux vaut prévenir ...)

ET POUR CONTINUER LA RÉFLEXION : AUTRES THÈMES ET AUTRES QUESTIONS

- **Comment réduire les déplacements des véhicules ?**

En passant des commandes groupées, en gérant les livraisons, en utilisant des véhicules adaptés aux tâches à effectuer, en facilitant le covoiturage...

- **Comment réduire les émissions de poussières ?**

En arrosant les pistes par temps sec et venteux...

- **Comment éviter une pollution accidentelle avec un engin ? :**

En les contrôlant régulièrement en atelier, en créant de plates-formes de stationnement et de nettoyage, en les munissant d'un kit de dépollution, en remplissant leur réservoir dans des endroits adaptés...

- **Comment stocker les terres végétales ?**

En faisant des merlons (anti bruits à l'occasion) d'un maximum de 2,5 mètres de haut...

- **Comment éviter les conséquences des débordements ?**

En utilisant des cuves de rétentions, en utilisant des citernes doubles parois...

ET PUIS...

La cinquantaine de références bibliographiques et leurs liens Internet, la quinzaine d'adresses utiles, et si besoin

encore, les services du Parc naturel Régional de Lorraine sont là pour vous accompagner dans votre réflexion.



Faune, flore et écosystèmes

La faune et la flore ainsi que les écosystèmes qui les hébergent sont tout d'abord et en premier lieu, touchés par les créations d'infrastructures : LGV, routes et contournements routiers, zones industrielles, ouverture de carrières, qui sont consommatrices d'espaces.

Ces créations réduisent ainsi le nombre et la densité des espèces faunistiques et floristiques, restreignent les surfaces des écosystèmes et amputent leurs fonctionnalités, l'ensemble conduisant à un appauvrissement de la biodiversité (notion de seuil critique). En outre, les installations linéaires grillagées (LGV) interrompent souvent les continuités écologiques (trames vertes et bleues).



En second lieu, la phase travaux peut aussi, de manière temporaire ou définitive, impacter gravement les équilibres naturels en les perturbant ou plus radicalement en les menaçant.

Par exemple, les arbres sont utilisés pour la nidification des oiseaux au printemps. Il est impératif, si besoin était, de ne pas

les couper à cette époque.

Il est aussi nécessaire d'examiner ces mêmes arbres afin de détecter s'il y a des cavités susceptibles d'héberger des chauves-souris (hivernage).

Les chemins d'accès devront être bien délimités afin d'éviter des « piétinements » intempestifs par les engins de chantier.

Les batraciens, espèces protégées, comme les tritons, les crapauds sonneurs ou la rainette verte utilisent fréquemment les ornières (réalisées par ces mêmes engins de travaux ou de débardage !) pour y trouver l'eau utile à leurs pontes et au développement des larves et têtards.

Ce n'est pas le lieu, ici, de faire la liste des espèces animales et végétales (1247 plantes recensées dans le Parc) ainsi que la typologie des écosystèmes qui les accueillent. Cependant il est nécessaire de se souvenir qu'il y a des espèces protégées, 12 au niveau national, 89 au niveau régional ainsi que d'autres au niveau départemental. 252 espèces d'oiseaux, toutes les chauves-souris et de nombreux autres mammifères, tous les batraciens et autres reptiles, 4 espèces de papillons, 3 espèces d'odonates (libellules)... sont aussi protégés. Ajoutez ceux qui sont inscrits sur la Liste Rouge ou dans les conventions internationales comme celle de Berne.

En ce qui concerne les milieux, retenons 110 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type 1 et 12 ZNIEFF de type 2, 16 zones Natura 2000 et les espèces de la Directive Habitat qu'elles renferment, les ZPS (Zone

de Protection Spéciale) et les ZSC (Zone Spéciale de Conservation), les Réserves biologiques domaniales ou communales, les Réserves Biologiques Dirigées (RBD) ou encore quelques APB (Arrêté de Protection de Biotope) concernent quelques milieux caractéristiques renfermant des espèces protégées. S'y ajoutent zones RAMSAR et ZICO...

Avoir la préoccupation permanente de réduire les nuisances et leurs impacts sur les espèces et espaces naturels, qu'ils soient « classés » ou non, lors de la phase chantier aide à être en conformité avec les lois et autres règlements.



L'eau et les sols

L'eau circule dans et sur les sols, les produits qui polluent les sols polluent aussi l'eau et inversement.

Il s'agit bien, schématiquement, du cycle de l'eau.

Les besoins en eau sont souvent importants, la ressource est-elle disponible, et sa qualité est-elle satisfaisante ? Les mots clés sont donc quantité, qualité, approvisionnement, coût, pollution, dépollution...



Par exemple, doivent être optimisés, le nettoyage des engins, des toupies à béton, les process de fabrication (béton par exemple), l'aspersion des pistes par été sec et venteux,

L'eau rentre dans le processus économique, au sens large du terme : réduire les quantités utilisées, gérer et renouveler les stocks nécessaires, protéger la ressource, prévenir les formes de pollution, la recycler, restituer l'eau non utilisée...

Par exemple, lors de la construction de la première phase de la LGV, en été, un strict respect des quantités prélevées dans les cours d'eau était nécessaire, ceci pouvant induire

un ralentissement des travaux avec toutes les conséquences que cela pouvait entraîner.

Lors de gros orages, il fallait changer rapidement les bottes de paille qui retenaient les particules fines des sols.

Comme pour les besoins en eau, les chantiers n'impactent pas les sols de la même manière.

Certains chantiers, comme la pose d'une ligne électrique de 20 kV, impactent peu les sols.

D'autres, comme pour l'installation d'une ligne électrique Très Haute Tension vont nécessiter des plates-formes de centaines de mètres carrés réservées au montage des pylônes ou au tirage des fils conducteurs.

Ne parlons pas des gazoducs, ou plutôt, parlons-en ! Ils nécessitent des tranchées profondes, larges et longues de dizaines ou centaines de kilomètres.

Dans ces cas, les terres seront triées, stockées de manière appropriée (tas ou merlons de terre végétale inférieurs à 2,5 mètres afin d'éviter « d'étouffer » toute vie) afin de pouvoir leur conserver leurs fonctionnalités.

Quant à la LGV, il s'agissait là de réutiliser au mieux, principalement pour des raisons économiques, entre les déblais et remblais, des millions de mètres cubes de roches. S'ils n'étaient pas réutilisables, il était nécessaire de les stocker à proximité, et de les « fondre » dans le paysage.

Eaux et sols peuvent être pollués de manière diffuse ou localisée. Les traitements adaptés ne sont pas les mêmes (moyens, coûts, délais).

Tout le monde est sensibilisé aux déchets. La loi remonte à trente ans et ne dit-on pas qu'il faut une génération pour acquérir les réflexes nécessaires à la résolution de ce problème ! Il faudra certainement une deuxième génération.

Alors, les déchets, c'est résolu ?



La visite régulière des chantiers montre que beaucoup de choses ont été réalisées, qu'il y a beaucoup d'avancées, tant au niveau de la culture d'entreprise que des comportements

individuels. Cependant, il y a encore du chemin à faire. Et du chemin pour comprendre.

Réduire les déchets à la source

Trier les déchets

Evacuer

Traiter :

- incinérer,
- stocker (décharge [CET : centre d'enfouissement technique, de classe 1 déchets dangereux, de classe 2 déchets non dangereux ou de classe 3 déchets inertes]),
- valoriser (compostage, méthanisation, incinération avec récupération énergétique), recycler.

Il est rassurant de savoir que les plastiques peuvent souvent être valorisés, selon leur composition. Cependant on compte jusqu'à 80 familles de plastiques.

Comment s'y retrouver entre les DD (Déchets Dangereux), dont les DIS (Déchets

Industriels Spéciaux) et les DND (Déchets Non Dangereux) dont les DII (Déchets Industriels Inertes) et les DIB (Déchets Industriels Banals) et encore les DTQD (Déchets Toxiques Produits en Quantités Dispersées).

Déchets spécifiques comme les piles, l'amiante, les pneus, le verre, le carton ou les huiles... qui ont leurs filières de récupération et d'élimination, tout comme les DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques), sans compter les déchets radioactifs.

Bref, puisque vous êtes, avec « l'éliminateur », conjointement responsable, n'oubliez pas de demander le BSD : le Bordereau de suivi des déchets (BSDD pour les déchets dangereux).

Il est préférable, lorsqu'il y a doute sur la destination d'un déchet, de le mettre dans une benne de type « tout venant » plutôt que dans une filière inadaptée.





Qui n'a pas été abasourdi par le bruit émis par un marteau-piqueur ?

Le bruit : première source de stress et de fatigue sur le lieu de travail !

On parle peu du bruit, pourtant, ça en fait !

Parlons-en !

Démonstration : tapez « bruit » en mot-clé sur Internet : 10 600 000 entrées ; tapez « bruit de chantier » : 488 000 puis « bruit marteau piqueur » : 17 300 entrées.

Au passage, un marteau piqueur émet de 100 dB(A) à 120 dB(A), soit une échelle qui va du « bruit dangereux » au « seuil de la douleur » !

La législation sur le bruit, tout comme la jurisprudence est abondante.

Rappelons que les maires ont des pouvoirs de police développés en la matière.

Il n'existe pas de limitation de bruit sur les chantiers qui sont des activités bruyantes par nature.

Cependant les engins et matériels de chantiers sont réglementés (arrêtés du 12 mai 1997 et 18 mars 2002). Les chantiers eux-mêmes sont soumis au code de la santé publique (Art. R. 48-5).

Le Maître d'ouvrage a intérêt à prendre en compte la phase travaux en incluant dans son cahier des charges des dispositions susceptibles de diminuer les quantités de bruit émises.

De nombreuses possibilités existent :

- distance à la source (décroissance acoustique, qui est égale au carré de la distance),
- mise en place d'écrans acoustiques, qui



peuvent être les cabanes de chantier ou des palissades (une source de bruit non vue apparaîtra comme plus supportable que celle qui sera vue),

- horaires et jours de travail,
- travaux réalisés en ateliers (découpe de tôles par exemple),
- engins insonorisés (ou capotage supplémentaire),
- utilisation de machines électriques plutôt que thermiques,
- klaxon de recul à fréquences mélangées (type « cri du lynx »),
- utilisation de circuit de circulation (plutôt que des aires de retournement),
- information des riverains (réunions, affichage...),
- nécessité de tenir compte de l'environnement du chantier (écoles, résidences...),
- gestion des livraisons (réduction du nombre de véhicules, heures de livraisons...),
- ...

Des logiciels de simulation de bruit et de management des nuisances sonores existent (CSTB). Ils permettent de prévoir, dès la phase de conception, les modes opératoires les plus appropriés.

Difficile de faire une liste exhaustive des bonnes conduites sur un chantier.

Nous avons choisi les entrées type suivantes : sol, eau, bruit, déchets.

Nous aurions pu privilégier des entrées type nuisances (poussières...), pollutions, cadre de vie.

Un exemple.

Après réflexion « réduire les poussières » rentre dans les catégories : sol, eau, bruit, déchets, mais aurait aussi pu rentrer dans une typologie : nuisances, pollution, cadre de vie !

Alors que faire ?

Simplement se poser les bonnes questions, au bon moment.

Restons avec les poussières !

Dès la conception du projet puis pendant la phase travaux.

Comment réduire les poussières à la source (type de matériaux à retenir, circulation des engins, ...) ?

Qu'est ce qui devra être mis noir sur blanc, dans le projet ou l'avant projet détaillé, au niveau de la conception de l'équipement à construire, puis de la préparation du chantier et enfin de la réalisation du chantier lui-même et concernant les poussières ?

Comment réduire l'émission des poussières pendant la phase travaux ? Prévoir au cahier des charges que les découpes, par exemple, seront faites, au maximum, en

atelier. D'ailleurs ceci permet de réduire les émissions de bruit sur le chantier, donc d'être à l'origine d'un meilleur confort pour les travailleurs et d'un meilleur cadre de vie pour les riverains. Et donc de meilleures conditions de travail pour tous les personnels (diminution du nombre d'accident du travail...) par exemple.

Lorsque c'est possible, tenir compte des conditions météorologiques qui peuvent être plus ou moins favorables : vent, pluie...

Comment récupérer les poussières à la fin des travaux ?

Par le balayage humide, ou l'aspiration. On aborde alors à nouveau la question de la pollution des eaux (et accessoirement des sols) et de l'air (surtout s'il y a du vent).

Prévoir de se débarrasser de ces poussières.

Qui sont un déchet.
Recyclable ou non ?



Conclusion :

Le développement durable

La conjonction des trois ensembles « économie, écologie, société » donne le fameux « développement durable » (voir le Règlement SD 21000) où il est question de la responsabilité sociétale des entreprises.

L'enjeu commence par le choix des technologies les mieux appropriées puis par la recherche des solutions les moins consommatrices en énergie, en matière première et en espace.

La recherche active de solutions conduisant

à minimiser les nuisances, à améliorer l'insertion paysagère, à réduire les impacts seront recherchées et valorisées.

Les mesures compensatoires, lorsqu'il n'y a plus d'alternative possible prendront le relais.

On peut citer l'achat et la gestion d'écosystèmes remarquables (pelouses calcaires, prairies humides...) par RFF ou l'enfouissement de 20 km de lignes électriques moyenne tension (20 kV) dans le secteur de l'étang de Lindre par RTE.



**ANNEXE 1 : AVANT DE RÉALISER DES TRAVAUX :
PROPOSITION DE PRESCRIPTIONS** 18

ANNEXE 2 : INTERVIEWS 20

ANNEXE 3 : BIBLIOGRAPHIE ET LIENS INTERNET 22

ANNEXE 4: ADRESSES UTILES ET DOCUMENTS MIS EN LIGNE 25

ANNEXE 5 : ABRÉVIATIONS ET SIGLES UTILISÉS 27

Lors du lancement des appels à candidature ou des appels d'offre, le **Maître d'ouvrage** pourra joindre, en l'adaptant, les articles proposés ci-dessous pour un **management environnemental** du chantier.

Les réponses apportées devront être à la hauteur des enjeux. Elles seront ajustées si nécessaire pendant la phase travaux.

1- PRÉAMBULE

La commune, adhérente au **Parc naturel régional de Lorraine** est engagée dans une démarche en faveur de la valorisation de ses paysages et du maintien de la diversité des espèces faunistiques et floristiques qui y vivent, démarche qui permet de faire de la biodiversité un atout de l'action de l'Homme.

Comme dans tous les autres espaces, cette biodiversité est mise à mal par le réchauffement climatique. Il est donc primordial de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du Plan Climat Territorial initié par le PnrL.

Le **Maître d'œuvre** se doit donc de réaliser un **chantier exemplaire** (dit encore « chantier propre » ou « chantier vert »), en appliquant un ensemble de prescriptions à toutes les phases ainsi qu'à tous les corps de métier intervenant sur le chantier.

2- DOMAINE d'APPLICATION

Le Maître d'œuvre devra indiquer, point par point, les mesures qu'il prend :

- pour être en **conformité avec la loi**,

- pour **réduire les nuisances**,

- pour **prévenir tout risque de pollution**,

dans les principales thématiques suivantes ainsi que celles, **directement ou indirectement**, liées aux activités et aux moyens mis en œuvre.

▪ LES DÉCHETS

Le Maître d'œuvre indiquera comment il compte **réduire la production de déchets** à la source et quels moyens il utilisera pour les **trier**, les **valoriser** (en les réutilisant et en les recyclant) et les **évacuer**. Dans tous les cas, il fournira les Bordereaux de Suivi des Déchets (**BSD**).

▪ LES EAUX

Le Maître d'œuvre décrira les techniques mises en place pour **réduire les quantités d'eaux** utilisées ainsi que pour gérer les **eaux usagées** et garantir leur **qualité**. Il veillera à réduire les risques de fuites accidentelles.

Concernant tant la qualité des eaux que des **sols**, Il indiquera les mesures prises pour éviter tout débordement de produits afin d'éviter tout **risque de pollution**.

▪ LE BRUIT

Le Maître d'œuvre montrera comment il **réduit des émissions de bruit à la source**. Il démontrera l'efficacité des mesures prises pour **diminuer la gêne sonore pendant la phase travaux**.

▪ AIR

Le Maître d'œuvre indiquera les moyens mis en œuvre pour **limiter la dispersion des poussières**, surtout par temps venteux. Il garantira la non production de fumées (feux interdits).

▪ AUTRES RISQUES DE POLLUTION ET DE NUISANCE

Le Maître d'œuvre décrira les mesures et moyens techniques pris pour réduire sinon éviter les risques de pollution ainsi que pour circonscrire leurs conséquences (risques de dégradation) sur les milieux naturels, l'eau, l'air et les sols et concernant plus particulièrement:

- les pollutions accidentelles et les risques de débordement,
- les vibrations,
- l'utilisation des engins (circulation, stationnement, accidents, entretien),
- le stockage des matériaux et du matériel,
- le risque incendie et ses conséquences,
- la destruction des sols...

Le Maître d'œuvre informera le Maître d'ouvrage de toute autre conséquence possible du fait de ses activités (process spécifique par exemple). Il décrira les modes d'intervention possibles en cas de problèmes.

3- INFORMATION ET FORMATION DES PERSONNELS

L'ensemble des personnels intervenants sur le chantier, tous corps de métier confondus, seront informés quant au statut de la commune adhérente au PnrL et désireuse de réaliser un chantier exemplaire.

Le Maître d'œuvre décrira la façon dont il compte informer et/ou former les personnels.

Benoît CLEMENT

Chef de projet GRTgaz - Centre d'Ingénierie Nancy

PnrL : Pourquoi un chantier exemplaire, l'intérêt et les avantages ?

ANNEXE 2 : INTERVIEWS

Benoît CLEMENT : « Parce qu'il va dans le sens du développement durable, il s'appuie sur une perspective de long terme. Il contribue à l'image positive de GRTgaz, à une meilleure acceptabilité des ouvrages gaz.

PnrL : Comment l'intégrer ou/et le concevoir en amont. En d'autres termes, comment prépare-t-on un chantier exemplaire ?

Benoît CLEMENT : « En intégrant le plus en amont possible de nos projets, les contraintes liées au respect de la biodiversité, GRTgaz montre qu'il est une entreprise responsable, soucieuse de l'environnement. C'est un enjeu incontournable pour faire accepter de nouvelles infrastructures linéaires telles que les gazoducs. Cela permet également de fiabiliser les projets, les tracés. Plus l'environnement,

au sens large, est connu à l'avance, moins nombreuses seront les surprises lors des procédures administratives (consultation administrative, enquête publique...) et lors des travaux. Les aléas à gérer dans l'urgence seront moins nombreux. Les chantiers se déroulent ainsi dans un meilleur climat et tout le monde s'y retrouve.

Un chantier exemplaire se prépare dès la conception, lors de la recherche d'un tracé de moindre impact en concertation avec nos partenaires, les élus locaux et les riverains. Des mesures de précaution pour respecter la faune, la flore et l'activité humaine sont mises en œuvre pour limiter l'impact des travaux sur l'environnement et à plus long terme, celui de la présence de l'ouvrage lorsqu'il sera exploité. Par exemple, en évitant de créer des trouées dans les bois existants pour l'impact visuel ou en réalisant les travaux en dehors d'une période de nidification peuvent être deux illustrations. »

Alain COSNIER

GROUPE SNEF ACTIPOLE - 3, rue Joseph CUGNOT - 57061 METZ

PnRL : Vous avez édité un très intéressant et pratique guide des déchets (une trentaine de pages) :

- pour qui ?
- pourquoi ?

Quel a été son impact ? Tout un chacun peut-il le consulter (Internet) ?

Alain COSNIER : « *Initialement, le guide des déchets fut conçu par la SNEF Metz comme un simple pense-bête destiné à rappeler l'essentiel de ce que la cellule Qualité/ Sécurité/environnement envisageait en matière de gestion des déchets, et comment elle projetait de le faire.*

Ainsi, ce guide d'une trentaine de pages définit tout d'abord les types de déchets et indique ensuite des modes d'action visant à réduire les déchets et/ou à en organiser la gestion. Le guide propose une vingtaine de fiches récapitulatives (codes européens, mode de collecte, filière de traitement ...) et souligne les spécificités de chaque type de déchets.

Ce qui ne devait donc être au départ qu'un outil de travail pour notre personnel intervenant sur les chantiers et générant des déchets divers, est devenu un outil de communication efficace et pratique. Il nous permet en effet :

- *de toucher, sans perdre de temps, tous les acteurs d'un projet, et de les informer avec la plus grande précision,*

- *de sensibiliser durablement et à tous les stades du projet notre personnel et nos partenaires à l'enjeu environnemental,*
- *d'affirmer avec force notre implication dans le recyclage des déchets et de fixer par écrit nos engagements contractuels vis-à-vis de nos sous-traitants et fournisseurs,*
- *de renforcer notre image d'entreprise responsable qui conçoit, coordonne et dirige la mise en œuvre d'une politique globale de l'environnement.*

Très bien perçu par nos clients, ce guide est en cours d'adaptation au Siège Social pour l'ensemble du Groupe SNEF. Seule la consultation intra-SNEF est possible pour le moment. Mais la brochure est d'ores et déjà largement diffusée à nos partenaires.»

CNIDEP, *Prescrivez le tri des déchets de chantier sur vos opérations*. Outils pratiques à destination des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, constructeurs et promoteurs. www.cnidep.com

CODLOR Magazine environnement Lorraine. Bourse des déchets www.codlor.com

Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. *Gérer ses déchets*, les fiches pratiques par type de déchets. www.environnement.ccip.fr

DDE 54 Les outils .*Gestion des déchets*. Guide pratique de la Meurthe et Moselle. www.lorraine.equipement.gouv.fr

Guide. *Comment se préparer à la gestion interne des déchets*. PME/PMI. CCI 57, CCI 54, CCI du Luxembourg Belge.

Elimination des déchets industriels spéciaux en Lorraine. Conseil Régional de Lorraine, ADEME, Agence de l'Eau Rhin-Meuse

ADEME, nombreuses fiches techniques : *Déchets de chantier de bâtiment...* www.ademe.fr

Guide *chantier vert*.

Brochure « *Chantier vert* »

Qu'est-ce qu'un chantier respectueux de l'environnement ?

Les thèmes *chantier vert*.

<http://pagespro-orange.fr/adatire-nuisance/guidver.htm>

Guide de l'écoconstruction (Ademe, Conseil Régional de Lorraine, Agence de l'eau Rhin-Meuse) www.lorraine.eu

Guide enviro 06. *Guide pratique à l'usage des entreprises en Lorraine*. CCI Moselle

Guide du consommateur éco-responsable et éco-citoyen. CC Pays de Pont à Mousson. www.pays-pont-a-mousson.fr

Les bons gestes pour l'environnement. Guide éco-citoyen. (Région Lorraine, ADEME, Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Région Alsace ECO-Guide professionnel. Chantiers du bâtiment. *Les éco-gestes*.

Les bons gestes pour l'environnement. Guide éco-citoyen. (Région Lorraine, ADEME, Agence de l'eau Rhin-Meuse)

Je suis éco-responsable et je le fais savoir. FFB Lorraine www.lorraine.ffbatiment.fr

HQE association. Référentiel. Groupe de travail.

- Définition explicite de la **qualité environnementale**.

- *Système de Management environnemental*

www.assohqe.org/

Guide Performance globale. Centre des jeunes dirigeants d'entreprises.

La Responsabilité Sociétale des entreprises. Guide des bonnes pratiques pour les PME. CGPME

SD 21000 **Développement durable**. *Responsabilité sociétale des entreprises*. Guide pour la prise en compte des enjeux du développement durable dans la stratégie et le management de l'entreprise (Sustainable development). AFNOR 2003

ISO 14001 Systèmes de management environnemental. Spécifications et lignes directrices pour son utilisation. AFNOR

Sa 8000 *Responsabilité sociale* (Social Accountability 8000)

OHSAS 18001 *Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail*. Spécifications

Evaluation des risques professionnels dans les PME-PMI. INRS. [www.inrs.fr/htm/ed 840.pdf](http://www.inrs.fr/htm/ed_840.pdf)

Charte environnementale de la Zone d'Activité du Malaquis. Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande. www.pnr-seine-normande.com

Guide simplifié d'auto-évaluation de la situation de l'entreprise au regard de la protection de l'environnement. Société Alpine de Publications

Management Environnemental, de l'intention à l'action. CRCIL REEL

Forum : **Management environnemental**, Schéma d'organisation du plan assurance environnement www.previnfo.net

La suivi de la gestion d'un projet. L'avancement de la démarche selon le référentiel ISO 14001. CCI Valenciennois

Renforcement de l'artère du Nord-Est, *Plan d'accompagnement environnemental de suivi d'études et de travaux*. Samuel Bourdin, pour GRTgaz.

Plan accompagnement environnemental. *Les défrichements*. La communication avec les équipes. GRTgaz (renfor. artère N-E)

Les bonnes pratiques environnementales des travaux publics www.bonnes-pratiques-tp.com/

Le PEC Plan Environnement Collectivités ADEME

PEE Plan Environnement Entreprise. Méthode opérationnelle. ADEME

La LGV Est et l'environnement intégré. RFF www.lgv-est.com

Les Euros Info Centres (EIC), 30 réponses pour être conforme à la réglementation.
www.industrie.gouv.fr/eic

Vade-mecum de l'auditeur environnement AFNOR espace information, vente www.afnor.fr

Notice pour une « Eco-manifestation » ADEME Délégation Régionale Alsace

Testez votre « écoattitude » www.consodurable.fr

Environnement magazine www.environnement-magazine.fr

Code Permanent Environnement et Nuisances

Dictionnaire Environnement www.dictionnaire-environnement.com

Dictionnaire encyclopédique des pollutions. François Ramade. Ediscience international, Paris.

➤ ADRESSES UTILES

Parc naturel régional de Lorraine, 03 83 81 67 67, rue du Quai, BP 35, 54702 PONT-A-MOUSSON CEDEX

Parc naturel régional des Ballons des Vosges, 03 89 77 90 20, Maison du Parc, 1 cour Abbaye, 68140 MUNSTER

Parc naturel régional des Vosges du Nord, 03 88 01 49 59, Maison du Parc, 2 A r Château, 67290 LA PETITE PIERRE

DIREN, 03 87 39 99 99, 19 avenue Foch, 57000 METZ

ADEME, 03 87 20 02 90, 37 avenue André Malraux, 57000 METZ

Ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer : voir DIREN

DRIRE, 03 87 56 42 00, 15 rue Claude Chappe, 57070 METZ

Agence de l'eau Rhin-Meuse, 03 87 34 47 00, route de Lessy, Rozérieulles, 57161 MOULINS-LES-METZ CEDEX

Région Lorraine, 03 87 33 60 00, place Gabriel Hoquard, 57036 METZ CEDEX 01

CRCIL, 03 83 90 13 13, 10 viaduc Kennedy, CS 423, 54042 NANCY CEDEX

CCI de la Meurthe-et-Moselle, 03 83 85 54 54, 53 rue Stanislas, 54000 NANCY

CCI de la Meuse, 03 29 76 83 00, 6 rue Antoine Durenne, 55000 BAR LE DUC

CCI de la Moselle, 03 87 55 31 00, 10/12 avenue Foch, 57000 METZ

CNIDEP, 03 83 95 60 88, Maison des Métiers, 4 rue Vologne, 54520 LAXOU

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Meurthe et Moselle, 03 83 95 60 60, 4 rue Vologne, 54520 LAXOU

Chambre des Métiers de la Meuse, 03 23 79 20 11, 39 quai Sadi Carnot, 55000 BAR-LE-DUC

Chambre des Métiers de la Moselle, 03 87 62 71 25, 5 bd Défense, 57078 METZ

➤ **DOCUMENTS MIS EN LIGNE**

CC Pays de Pont à Mousson : Sensibilisation au tri, Triez malin

SNEF : Guide des déchets (fascicule)

ERDF : Gestion des déchets (fiche)

SNEF : Les bons gestes pour l'environnement

SNEF : Procédure gestion de l'environnement

ADEME Alsace : Notice pour une « Eco-manifestation »

ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	de l'Environnement
AFNOR Association Française de Normalisation	ISO Organisation internationale de la normalisation (International Standard Organisation)
APB Arrêté de Protection du Biotope	kV kilovolt
BSD Bordereau de Suivi des Déchets	LGV Ligne à Grande Vitesse
BSDD Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux	MT Moyenne Tension (20 kV)
BT Basse Tension (220 V par ex)	MTD Meilleures Technologies Disponibles
CC Communauté de Communes	Natura 2000 : réseau visant à protéger des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
CCI Chambre de Commerce et d'Industrie	OHSAS Occupational Health and Safety Assessment Series
CET Centre d'Enfouissement Technique	PEC Plan Environnement Collectivités
CGPME Compagnie Générale des Petites et Moyennes Entreprises	PEE Plan Environnement Entreprise
CNIDEP Centre National d'Innovation pour le Développement Durable et l'Environnement dans les petites Entreprises	PME Petite et Moyenne Entreprise
CRCIL Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie	PMI Petite et Moyenne Industrie
CSTB Centre Scientifique et Technique du Bâtiment	PnrL Parc naturel régional de Lorraine
dB(A) Decibel	PNUE Programme des Nations Unies pour l'Environnement
DD Déchets Dangereux	RAMSAR : Convention internationale sur la protection des zones humides
DD Développement Durable	RBD Réserve Biologique Dirigée
DDA Direction Départementale de l'Agriculture	REEL Réseau Environnement Entreprises Lorraine
DDE Direction Départementale de l'Équipement	RFF Réseau Ferré de France
DEEE Déchets des Équipements Electriques et Electroniques	RTE Réseau de Transport d'Électricité
DIB Déchets Industriels Banals	THT Très Haute Tension (63, 225, 400 kV)
DII Déchets Industriels Inertes	ZDE Zone de Développement Eolien
DIS Déchets Industriels Spéciaux	ZICO Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (Zoned'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux)
DND Déchets Non Dangereux	ZNIEFF Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
DRIRE Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	ZPS Zone de Protection Spéciale
DTQD Déchets Toxiques en Quantités Dispersées	ZSC Zone de Conservation Spéciale
EIC Euro Info Centre	
ERDF Electricité Réseau Distribution France	
HQE Haute Qualité Environnementale	
ICPE Installation Classée pour la Protection	



une autre vie s'invente ici

Pour tout
renseignement
François PROVIN
Tél. : 03 83 84 25 11
francois.provin@pnr-lorraine.com



La Région
Lorraine



Parc
naturel
régional
de Lorraine

Maison du Parc - Logis Abbatial
Rue du Quai - BP 35
54702 Pont-à-Mousson cedex
Tél. : 03 83 81 67 67
Fax : 03 83 81 33 60

www.pnr-lorraine.com